



Castelnaud
d'Estrétefonds

Présentation du compte administratif et du compte de gestion

Conseil municipal
5 mars 2020

Exercice 2019

Qu'est ce que le compte administratif ?

- ▶ Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur de la commune c'est-à-dire le maire.
- ▶ Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.
- ▶ Le compte administratif constitue le bilan financier du maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- ▶ Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.
- ▶ Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'un exercice, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Qu'est ce que le compte de gestion ?

- ▶ Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le **comptable public (DGFIP)** établit un **compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).
- ▶ Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.
- ▶ Il comporte :
 - ▶ une **balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
 - ▶ le **bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Qu'est ce que le compte de gestion ?

- ▶ Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut et doit constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).
- ▶ Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.
- ▶ Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la **responsabilité personnelle et pécuniaire** de celui-ci.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2019

Chiffres de l'exécution du budget 2019

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 953 161,46	G 8 289 375,59
	Section d'investissement	B 8 122 712,29	H 8 834 559,55
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 4 137 495,77 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		15 075 873,75 = A+B+C+D	21 261 430,91 = G+H+I+J

Chiffres de l'exécution du budget 2019

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	804 574,09	L	54 584,54
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	804 574,09	= K+L	54 584,54

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 953 161,46	= G+I+K	8 289 375,59
	Section d'investissement	= B+D+F	8 927 286,38	= H+J+L	13 026 639,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 880 447,84	= G+H+I+J+K+L	21 316 015,45

Chiffres de l'exécution du budget 2019

Section	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	8 834 559.55 €	8 122 712.29 €	711 847.26 €
Fonctionnement	8 289 375.59 €	6 953 161.46 €	1 336 214.13 €
TOTAL CUMULE	17 123 935.14 €	15 075 873.75 €	2 048 061.39 €

Les résultats de l'exécution du budget 2019

L'autofinancement, qui correspond au solde des produits et des charges de fonctionnement avant affectation, s'établit à 1 336 214€.

Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à 8 122 712 € pour 8 834 559 € de recettes, soit un solde positif de 711 847 €.

Les restes à réaliser en dépense (dépenses engagées non mandatées) s'élèvent à 804 574.09 € et en recette à 54 584.54 € (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre). Par conséquent, le résultat de l'exercice 2019 en investissement s'établit à -38 142.29 €.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

En tenant compte des soldes d'exécution de la section d'investissement reporté, le résultat cumulé s'établit comme suit :

Le résultat cumulé de l'exercice s'établit donc à **5 435 567,61 €**.

		Dépenses	Recettes
RESULTAT CUMULE	<i>Section de fonctionnement</i>	6 953 161,46	8 289 375,59 €
	<i>Section d'investissement</i>	8 927 286,38 €	13 026 639,86 €
	TOTAL CUMULE	15 880 447,84 €	21 316 015,45 €

LES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation	2 783 083 €	2 332 282 €	1 959 694 €	2 292 924 €	2 346 153 €	1 336 214
Dépenses de fonctionnement	6 005 495 €	5 668 859 €	5 839 454 €	5 875 679 €	5 788 982 €	6 953 161
Recettes de fonctionnement	8 788 579 €	8 001 141 €	7 799 148 €	8 168 604 €	8 135 134 €	8 289 376

Les résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Le budget 2019 est un budget qui connaît une forte hausse de ses dépenses de fonctionnement mais avec une problématique particulière.

Attention, car ce budget 2019 est grevé par 132 996 € de charges exceptionnelles et 615 864 € d'indemnités actuarielles.

Dans le même temps, les recettes sont stables par rapport à l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement de la commune reste à un niveau élevé comparativement aux autres communes de 13
notre strate.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Si l'on corrige les dépenses réelles de fonctionnement des charges exceptionnelles (ces charges exceptionnelles qui ne sont pas récurrentes doivent être isolées pour une analyse plus fine du budget), celles-ci augmentent en 2019, de 18.70%.

Si l'on corrige de l'indemnité actuarielle, l'augmentation est de 8%.

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	5 668 859 €	5 839 455 €	5 875 679 €	5 788 982	6 953 161 €
Subventions d'équipement					
Charges exceptionnelles	113 291 €	154 335 €	57 594 €	43 442 €	132 996 €
Charges réelles de fonctionnement	5 555 568 €	5 820 262 €	5 818 086 €	5 745 539 €	6 820 165 €
Frais financiers	313 483 €	295 079 €	266 500 €	246 583 €	131 989 €
Charges réelles de gestion	5 242 085 €	5 525 183 €	5 551 585 €	5 498 956 €	6 688 177 €
Frais de personnel	2 810 459 €	2 916 530 €	3 095 995 €	3 183 690 €	3 439 994 €
Charges à caractère général	1 111 317 €	1 165 093 €	1 283 042 €	1 289 381 €	2 063 866 €
Autres	1 320 309 €	1 443 560 €	1 172 549 €	1 025 885 €	1 184 317 €

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Charges de personnel

Elles représentent le premier poste des dépenses de fonctionnement. Elles se montent à 51,43% des recettes de fonctionnement. Elles se montent à 3 439 994 euros.

Là aussi, si on corrige ce taux du remboursement de l'indemnité actuarielle, on retrouve un taux légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 183 690 € en 2018 et représentent 55.41% des charges réelles de fonctionnement.

Si l'on corrige ces dépenses de personnel des remboursements pour les absences perçus à l'article 6419 (119 784 €), le rapport aux dépenses réelles de fonctionnement s'établit, en réalité, à 53.33%.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Charges de personnel

Au 01/01/2020, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- 87 titulaires
- 6 stagiaires
- 20 agents non titulaires.

5 agents se trouvent en disponibilité

L'évolution du poste personnel a évolué en raison de multiples facteurs. GVT, Revaloriation du SMIC, mise en place du RIFSEEP, astreintes week-end, Remplacements de personnel, etc.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'établissent à 1 448 002 € (hors indemnité actuarielle).

De nombreux postes ont augmenté en 2019 en raison de la conjoncture et de la hausse des prix, de l'augmentation de la population mais aussi par l'impact de la mise en service du groupe scolaire de Fondada en année pleine.

Les achats de biens et services sont aussi sensibles à l'évolution des effectifs de la commune.

Les créations d'emplois génèrent en effet de nouvelles charges administratives susceptibles d'impacter le volume des consommations intermédiaires.

De même, les dépenses d'investissements aboutissent-elle à la mise en service d'équipements qui génèrent de nouvelles charges de fonctionnement.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Autres charges de gestion courante

Ce poste a augmenté en 2019, il s'élève désormais à 638 780 € contre 533 430 € en 2018.

- On notera en particulier que la scolarisation des enfants à partir de trois ans a fortement augmenté la contribution de la commune, en effet conformément à la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, dite « loi pour une école de la confiance » : la Commune a versé à l'école privée Saint-Martin un forfait par élève de maternelle résidant à Castelnau d'Estrétefonds correspondant au coût de scolarisation d'un élève de l'école publique. Le total dû à ce titre en 2019 a atteint 12.541 € (un seul trimestre concerné).
- En 2019, augmentation concernant le CCAS pour lequel la participation communale s'est élevée à 180 000 €.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Charges financières

S'agissant d'une dette relativement jeune le remboursement des intérêts reste important comparativement au remboursement du capital.

En effet, dans le cadre de l'annuité constante d'emprunts à taux fixe, un transfert de charges s'opère annuellement entre le montant des intérêts imputés à la section de fonctionnement et l'amortissement du capital inscrit à la section d'investissement. **Ainsi, plus le stock de dette est jeune, plus la commune rembourse des intérêts.**

Les intérêts réglés à échéance s'établissent à **240 041€**.

Le taux moyen de l'encours au 1^{er} janvier (charges d'intérêts rapportées à l'encours de dette) a comme prévu fortement baissé en 2019 et s'établit à 2.39% (4.14% en 2018).

Ce taux a fortement baissé en raison du remboursement de deux prêts à taux fixes élevés et leur remplacement par deux autres prêts avec des taux beaucoup plus bas.

Les résultats de l'exécution du budget 2019

Les produits réels de la commune (hors ventes et transferts de charges) se sont stabilisés en 2019 pour la deuxième année consécutive.

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	8 001 141 €	7 799 149 €	8 169 233 €	8 135 134 €	8 289 376 €	1.90%
Aliénations (775)		115 629 €			120 172 €	
Produits exceptionnels hors aliénations	37 601 €	993 €	20 505 €	37 916 €	40 060 €	
Transferts de charges			56 806 €			
Produits réels de fonctionnement	7 963 540 €	7 682 527 €	8 091 923 €	8 097 218 €	8 129 144 €	0.39%
Contributions directes (731-1)	5 530 103 €	5 793 648 €	6 192 964 €	6 191 968 €	6 173 774 €	-0.29%
Taxe additionnelle droits de mutation	243 611 €	232 053 €	289 663 €	470 950 €	2019	-3.99%
Compensations	84 398 €	76 981 €	87 977 €	88 980 €	8 289 376 €	
D.G.F.	640 501 €	486 297 €	390 292 €	273 904 €	120 172 €	-10.14%
Dotation de solidarité rurale	73 724 €	77 159 €	85 245 €	89 275 €	40 060 €	1.53%
C.A.F.	411 508 €	246 131 €	209 162 €	250 007 €		-11.53%
Autres	979 695 €	770 259 €	836 619 €	732 135 €	8 129 144 €	16.51%

Les résultats de l'exécution du budget 2019

La fiscalité directe représente 76% des produits réels de fonctionnement.

Ce taux est très élevé comparativement aux autres communes de la strate. Il offre à la commune une indépendance financière non négligeable en cette période de restriction budgétaire.

Les bases fiscales augmentent de + 6.79 % en 2019 et retrouvent une dynamique importante malgré le fait qu'elles ne soient plus tirées par la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les recettes fiscales ne sont plus constituées que du produit des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et des compensations d'exonérations fiscales qui s'y rattachent.

Les recettes fiscales du budget 2019

FISCALITE	2015		2016		2017		2018		2019	
		Var %		Var %		Var %		Var %		Var %
Total des bases	23 332 482 €	9,81%	24 607 884 €	5.47%	25 664 573 €	4.29%	18 965 766 €		20 287 062 €	6.79%
Taxe d'habitation	6 954 950 €	3,84%	6 763 104 €	2.55%	6 956 565 €	2.86%	7 231 213 €	3.95%	7 564 857 €	4.15%
Foncier bâti	10 192 319 €	3,51%	10 876 260 €	6.71%	11 314 711 €	4.03%	11 646 994 €	2.94%	12 633 230 €	8.47%
Foncier non bâti	86 701 €	1,29%	86 447 €	-0.29%	87 084 €	0.74%	87 559 €	0.55%	88 975 €	1.62%
CFE	6 458 512 €	30,08%	6 882 073 €	6.56%	7 306 213 €	6.16%	AC*		AC*	

Les recettes fiscales du budget 2019

Recettes fiscales

Le bouleversement pour 2018 avait été l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Afin de neutraliser le passage au régime fiscal de la FPU un mécanisme de reversement est institué au travers de l'attribution de compensation (AC). **Le produit de l'AC perçu est de 2 597 083 € en 2019.**

Les bases évoluent à un rythme de + 4.15 % pour la taxe d'habitation et de + 8.47 % pour le foncier bâti. Les bases de foncier non bâti augmentent légèrement de 1.62 %.

Le produit perçu (6 173 774 €), qui englobe les compensations fiscales, se maintient en 2019 malgré l'absence de rôles supplémentaires en 2019 (174 825 € en 2018 et 451 567 € en 2017) et le transfert de la fiscalité professionnelle.

La taxe additionnelle aux droits de mutation se maintient également à un niveau élevé à 452 146 €, après la très forte croissance en 2018 de + 181 287 €.

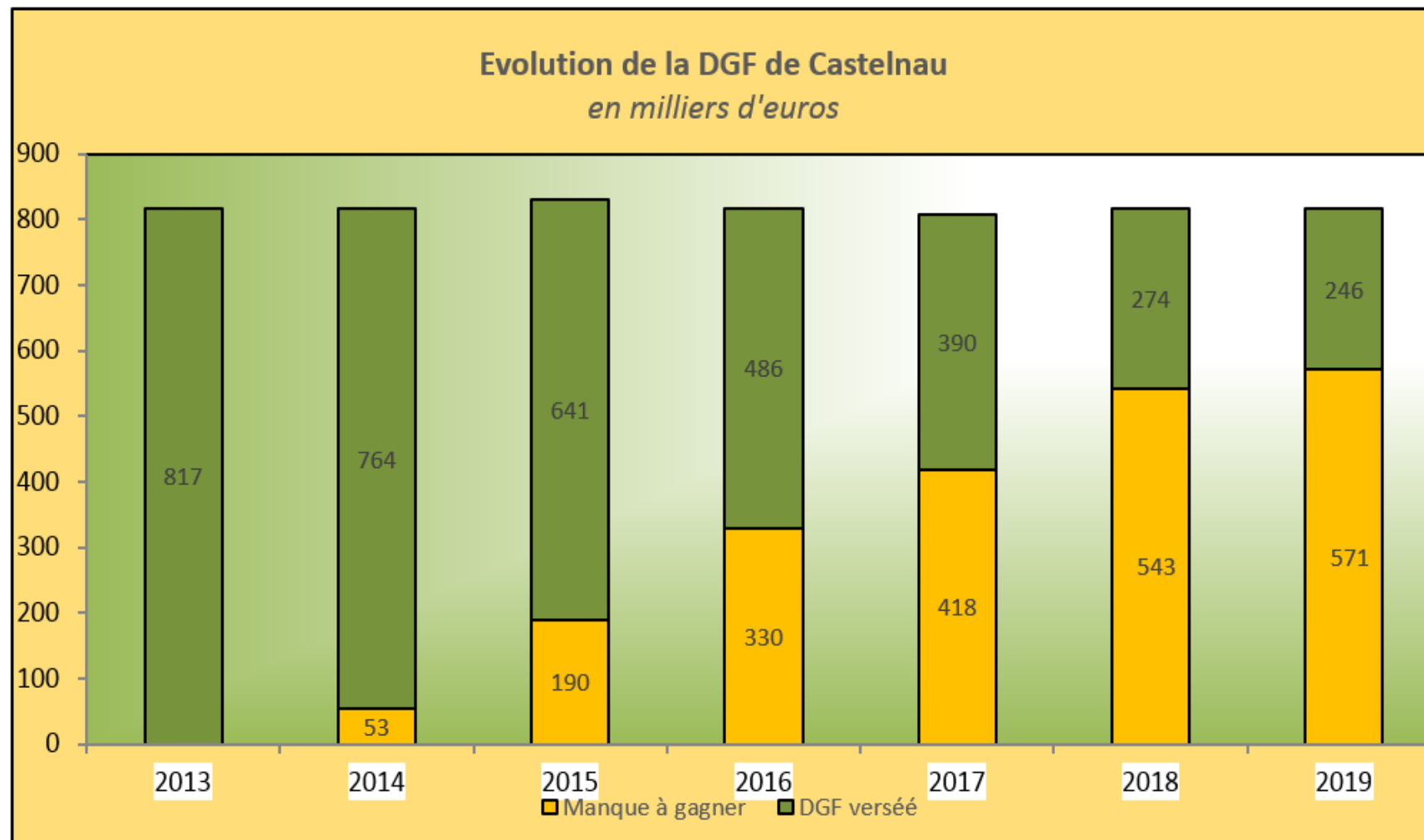
Les résultats de l'exécution du budget 2019

Les dotations de l'Etat sont toujours en baisse, elles ne représentent plus que 9% des recettes de la section de fonctionnement.

DOTATIONS DE L'ETAT	2016	2017	2018	2019	Var %
Dotation Globale de Fonct.	486 297 €	390 292 €	273 904 €	246 141 €	-10.14%
Dotation Solidarité rurale	77 159 €	85 245 €	89 275 €	90 645 €	1.53%
Dotation nationale de péréquation	0	0	0	0	
Prestations CAF	246 131 €	209 162 €	250 007 €	221 174 €	-11.53%
Compensations fiscales	76 981 €	87 977 €	88 980 €	92 256 €	3.68%
Fonds de compensation rythmes scolaires	34 511 €	35 383 €	35 633 €	36 250 €	1.73%

Les résultats de l'exécution du budget 2018

Les dotations de l'Etat sont toujours en baisse



Les soldes

L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la commune sur la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette.

Comme prévu et annoncé dans le DOB 2019 et le précédent rapport du compte administratif 2018, l'épargne de gestion s'établit à **1 440 967 €** et baisse nettement par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des dépenses dues au remboursement des indemnités actuarielles, des sorties d'actifs et du fonctionnement de Fondada en année pleine.

Elle reste toutefois à un niveau élevé comparativement à des communes de notre taille. Elle permet de dégager un excédent qui financera nos investissements futurs.

Les soldes

L'épargne brute correspond au solde de la section de fonctionnement, ou encore à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt et s'élève à 1 308 978 €.

- 16% des recettes de fonctionnement sont épargnées pour financer les projets d'investissement de la commune et cela sans augmenter les taux des trois taxes.

- Ce taux est comparable à la moyenne nationale (15% en moyenne nationale toutes strates de communes confondues) alors même que la commune a dû faire face à des dépenses exceptionnelles en 2019.

L'épargne nette qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette atteint 838 877 €.

LES RESULTATS DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Le total des opérations réalisées en 2019 s'établit à **4 421 559 €** comparativement à **5 078 038 €** en 2018, **5 591 821 €** en 2017, **1 275 448 €** en 2016, **719 K€** en 2015, **249 k€** en 2014.

Les dépenses d'investissement sont légèrement inférieures à celles de l'année dernière mais se maintiennent à un niveau très élevé comparativement aux années antérieures.

Elles sont supérieures, pour la troisième année consécutive, au montant d'épargne brute dégagé par la commune.

La commune pour la troisième année consomme le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Tous les projets de l'équipe municipale sont réalisés ou en cours de réalisation : livraison du nouveau groupe scolaire à Fondada, du court de tennis couvert et des aménagements de la plaine sportive (point rencontre, boulodrome, skate-park et abords), fin des travaux de la médiathèque et du complexe sportif mais aussi vote de fonds de concours conséquents versés à la communauté de communes – 1 318 000 € pour l'année 2019 - pour permettre les urbanisations de l'avenue de Montauban, l'avenue de Toulouse, la route des Hébraïls et le carrefour de Flotis.

Les dépenses d'investissement

Tous les projets de l'équipe municipale sont réalisés ou en cours de réalisation :

- livraison du nouveau groupe scolaire à Fondada,
- du court de tennis couvert et des aménagements de la plaine sportive (point rencontre, boulodrome, skate-park et abords),
- fin des travaux de la médiathèque
- Travaux du complexe sportif
- Vote de fonds de concours conséquents versés à la communauté de communes – 1 318 000 € pour l'année 2019 - pour permettre les urbanisations de l'avenue de Montauban, l'avenue de Toulouse, la route des Hébrails et le carrefour de Flotis.

Les recettes d'investissement

Pour financer ces dépenses, outre l'autofinancement, les recettes de la section d'investissement sont :

- Le **FCTVA** qui s'est élevé à 735 732 €. Le remboursement de la TVA est déterminé en appliquant le taux de 16.404% aux dépenses d'équipement (toutes taxes comprises) au cours de l'année précédente.
- La **Taxe d'Aménagement** qui est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments, de toute nature. Le fait générateur de la taxe est le permis de construire ou l'autorisation. Elle s'est élevée à 234 276 € en 2019 contre 376 523 € en 2018, 161 411 € en 2017, 138 456 € en 2016 et 200 561 € en 2015.
- **Amortissements et opérations d'ordre de transfert entre sections** : 403 138 €.
- **Subventions d'investissement** qui sont très élevées en 2019 et correspondent aux aides apportées par nos partenaires à nos projets : 1 835 447 €. Il faut remarquer le rôle important de la mairie dans la recherche de financements.

LA DETTE

Situation de la dette

Le poids de l'endettement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement baisse légèrement en raison des effets conjugués du désendettement de la commune et de la stabilité des recettes réelles de fonctionnement en 2019.

Situation de la dette

ANNEE	Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts	Capital
2007	2 520 556 €	324 764 €	113 348 €	211 416 €
2008	2 709 140 €	325 410 €	117 026 €	208 384 €
2009	6 134 948 €	535 168 €	248 104 €	287 064 €
2010	7 147 884 €	754 506 €	401 273 €	353 232 €
2011	9 794 651 €	852 020 €	436 722 €	415 298 €
2012	9 047 662 €	794 522 €	411 565 €	382 956 €
2013	8 664 705 €	727 394 €	359 309 €	368 085 €
2014	7 560 453 €	722 523 €	340 638 €	381 884 €
2015	7 178 569 €	717 618 €	324 460 €	393 159 €
2016	6 785 410 €	712 778 €	306 480 €	406 298 €
2017	6 379 113 €	703 385 €	284 131 €	419 254 €
2018	5 959 858 €	697 766 €	265 278 €	432 488 €
2019	5 527 370 €	602 090 €	240 041 €	470 101 €

Situation de la dette

La dette en capital a baissé de 2 070 696 € depuis le début du mandat.

L'annuité de la dette comparée aux recettes réelles de fonctionnement est passée de 16.22 % en 2011 à 8.30 % en 2014 pour s'établir en 2019 à 7.41%. Ce ratio associé à une épargne disponible positive est un bon indicateur de la santé financière d'une commune. Il a été divisé par deux depuis 2011, il conviendra de le maintenir en dessous de 10% à l'avenir.

Les intérêts de la dette par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement sont passés de 8.75 % en 2011 à 6.82 % en 2013, à 5.78% en 2014, pour baisser de manière très importante à 1.94% en 2019 en raison d'une part du désendettement de la commune, de l'absence de constitution de nouveaux prêts, du transfert de charge entre les intérêts et l'amortissement mais surtout du remboursement anticipé de deux prêts du Crédit Agricole en 2019 et de deux nouveaux prêts contractés auprès de la Banque Postale.

Ce ratio aussi a été divisé par presque cinq depuis 2011.

Situation de la dette

L'autofinancement brut comparé aux recettes réelles de fonctionnement est de 16 %.

Ce ratio permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement affectée au remboursement de l'emprunt, à la couverture des dépenses de maintenance, de renouvellement et d'entretien des équipements existants, ainsi qu'à la part d'autofinancement des nouveaux équipements.

Ce ratio a fortement baissé en raison des dépenses exceptionnelles en 2019. Ce ratio était de 29% en 2018.

BILAN GLOBAL

Commentaires sur la situation des finances de la commune à l'issue de l'exécution du budget 2019

- ▶ Le résultat 2019 apparaît globalement satisfaisant même s'il est exceptionnel en raison du remboursement anticipé de prêts. En réalité, le résultat est finalement assez proche de celui de 2018.
- ▶ Les dépenses de fonctionnement de la commune ont continué à être tenues avec rigueur.
- ▶ Les recettes ont été supérieures à ce qu'elles devaient être au regard du budget voté en avril 2019.
- ▶ La capacité d'autofinancement de la commune se maintient positivement pour financer les investissements à venir.
- ▶ La dette de la commune est dans une phase de décroissance continue.